



Conférence du désarmement

Discours prononcé par S.E. M. Julien Thöni
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement

Genève, le 23 janvier 2025

Monsieur le Président,

En tout premier lieu, permettez-moi de vous faire part de mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement (CD) et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux Représentants permanents qui nous ont rejoints pour cette nouvelle session de notre Conférence, et je remercie par avance la délégation des Etats-Unis de faire part à l'Ambassadeur Bruce Turner de ma gratitude pour son professionnalisme, la vitalité avec laquelle il a soutenu les travaux de notre la conférence et sa précieuse coopération.

Monsieur le Président,

La CD entame sa session annuelle dans un monde en profonde mutation et toujours plus incertain. Les relations internationales sont actuellement caractérisées par d'importantes divisions, une compétition croissante entre grandes puissances et une remise en cause du multilatéralisme par certains acteurs. Elles sont marquées par une multiplication des défis en matière de sécurité internationale. De plus, certains pans

du droit international et des instruments clés sont sous pression, notamment dans le domaine du désarmement.

L'importance des défis est évident en matière de désarmement nucléaire. Les perspectives de progrès dans ce domaine se sont fortement réduites. Le rôle grandissant des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité de certains Etats est là pour attester de ce fait, tout comme la multiplication des références faites à leur potentiel emploi dans des déclarations publiques. Tout semble par ailleurs démontrer qu'une nouvelle course aux armements nucléaires se profile, comme en atteste le fait que plusieurs instruments essentiels dans le domaine du désarmement ou de la maîtrise des armements nucléaires ont vu des Etats parties s'en retirer.

Nous assistons également à un recul en matière de respect de normes humanitaires. Les violations graves du droit international humanitaire se multiplient. Elles coûtent la vie à nombre d'innocents et causent d'immenses dommages à des biens civils, et nous ne pouvons que condamner ces manquements au respect de ces règles. Deux traités élaborés afin de faire cesser les souffrances causées par certaines armes posant des défis particulièrement aigus sur le plan humanitaire se trouvent aujourd'hui sous pression. Ceci vient renforcer notre préoccupation.

Pour leur part, les avancées technologiques, leur rapidité et leurs incidences soulèvent d'importantes et de multiples questions. Si elles peuvent avoir pour corolaire certains bénéfices, ces avancées contribuent à une complexité accrue en matière de sécurité internationale et soulèvent des défis complexes de nature sécuritaire, juridique et éthique. Dans ce domaine, nous tenons à saluer la direction prise par les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de la CCAC sur les systèmes d'armes autonomes sous la présidence des Pays-Bas. Ceci concerne tout particulièrement le fait que le document de travail en cours de discussion a permis d'avancer dans l'identification des éléments centraux d'un possible futur instrument en la matière et place le respect du droit international humanitaire au centre de ces efforts. Nous considérons par ailleurs que la CD, au regard de son mandat, a un rôle à jouer dans les efforts visant à relever les défis posés à la sécurité internationale par les nouvelles technologies. A ce sujet, il serait opportun qu'elle se penche sur les défis posés par le recours à l'intelligence artificielle par les forces armées et de sécurité, et les réponses à y apporter.

Monsieur le Président,

Les importants défis à la sécurité internationale appellent des réponses de la communauté des Etats, y compris de la part de la CD au regard de son rôle d'instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement.

L'élaboration de nouveaux instruments multilatéraux serait nécessaire dans pratiquement l'ensemble des principaux points à son ordre du jour. De fait, nous soutenons le lancement de négociations d'un instrument interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, de négociations dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou encore en matière de garanties négatives de sécurité.

Nous sommes conscients du fait que les conditions politiques ne sont pas encore réunies pour le lancement de telles négociations. De ce fait, l'approche retenue l'année dernière par la Conférence s'articulant autour de l'établissement d'organes subsidiaires couvrant l'ensemble des points à son ordre du jour afin de progresser dans les travaux de fond – et par conséquent vers les négociations – est probablement la plus avisée. Des discussions productives dans le cadre des organes subsidiaires auront très probablement des effets positifs sur les processus en cours touchant les mêmes sujets.

Nous tenons donc à joindre notre voix à l'appel formulé par nombre de délégations cette semaine invitant la Conférence à reconduire la décision CD/2390 adoptée l'année dernière et ceci dans les plus brefs délais. Afin de faciliter un tel développement et comme le Président de la Conférence l'a indiqué, je suis pour ma part disposé à conduire à nouveau cette année les travaux de l'Organe subsidiaire 2. Ma porte est ouverte à toute délégation qui souhaiterait s'entretenir des thématiques qui devraient être traitées dans ce cadre.

Monsieur le Président,

Le dernier sujet que je souhaite relever concerne la participation aux travaux de la CD des Etats qui n'en sont pas membres. Nous déplorons les développements en la

matière intervenus ces dernières années et restons d'avis que tous les Etats non membres de la CD qui le souhaitent devraient pouvoir prendre part à ses travaux, sans exception. Cette position est motivée par les dispositions du Document final de la 1^{ère} session extraordinaire de l'Assemblée générale dédiée au désarmement, ainsi que par la nécessité que la CD respecte les principes d'inclusion et du multilatéralisme dans ses travaux comme l'Assemblée générale des Nations Unies vient de lui rappeler. Nous tenons à relever par ailleurs que la CD traite de nombre de thématiques de désarmement ayant une incidence pour l'ensemble de la communauté des Etats. Permettre à tous les Etats de faire valoir leurs vues en la matière est de ce fait essentiel.

Je vous remercie.